

ANNÉE 2024

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION
DES DÉCHETS

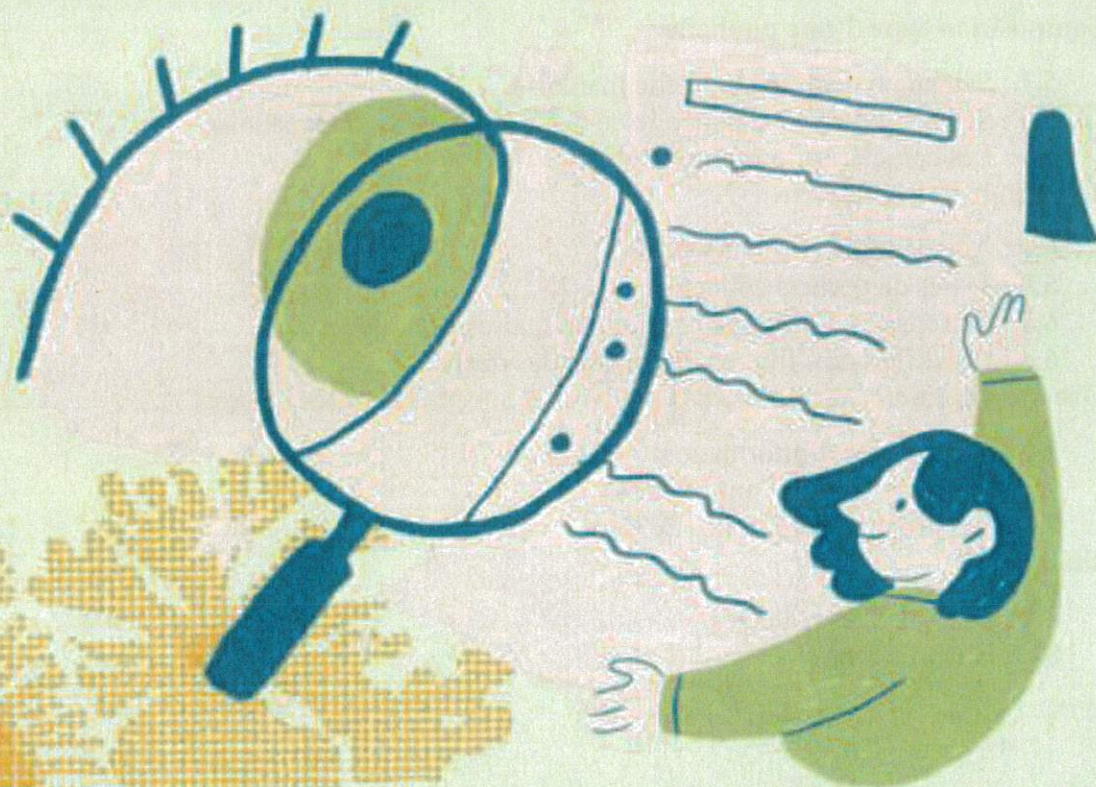


TABLE DES MATIÈRES

1 : Organisation	p 3
1.1 : Organisation de la CCBC	
1.2 : Organisation du service public de prévention et de gestion des déchets	
1.3 : Adhésion au SYVALOM	
1.4 : Le groupement de commandes	
2 : Définition des différentes catégories de déchets	p 5
2.1 : Les Déchets Ménagers Résiduels (DMR)	
2.2 : Les Déchets Ménagers Assimilés (DMA)	
2.3 : Les Emballages Ménagers Recyclables (EMR) et les Journaux - Revues - Magasines (JMR)	
2.4 : Les autres types de déchets	
3 : Organisation de la collecte et du traitement des déchets	p 7
3.1 : Le marché de collecte et traitement des déchets	
3.2 : La collecte des DMR et tri sélectif en porte à porte	
3.3 : La collecte en Point d'Apport Volontaire	
3.4 : Mise en place de la retenue à la source des biodéchets	
4 : Circuit des déchets	p 14
5 : Composition type d'une poubelle	p 19
5.1 : Schéma type d'une poubelle marnaise	
5.2 : Schéma type d'une poubelle de la CC de la Brie Champenoise	
5.3 : Les caractérisations et refus de tri	
6 : Gestion de la déchetterie	p 23
6.1 : Accessibilité et fréquentation	
6.2 : Types de déchets collectés	
6.3 : Entreprises, Eco-organisme et partenaires de collecte	
6.4 : Les différentes filières de collecte des déchets	
7 : Communication et sensibilisation au tri et à la réduction des déchets	p 28
7.1 : Les moyens d'information	
7.2 : Les actions pour l'année 2024	
7.3 : Les projets pour l'année 2025	
8 : Bilan	p 31
8.1 : Les tonnages collectés	
8.2 : Bilan financier	

1 – ORGANISATION

1.1 Le territoire de la Communauté de communes de la Brie Champenoise

La Communauté de Communes de la Brie Champenoise regroupe 20 communes pour une population totale de 7 680 personnes au 1^{er} janvier 2024 :

Bergères sous Montmirail : 141 habitants

- Boissy le Repos : 229 habitants
- Charleville : 264 habitants
- Corfélix : 111 habitants
- Corrobert : 213 habitants
- Fromentières : 384 habitants
- Janvilliers : 173 habitants
- La Villeneuve les Charleville : 125 habitants
- Le Gault-Soigny : 518 habitants
- Le Thoult-Trosnay : 108 habitants
- Le Vézier : 190 habitants
- Margny : 133 habitants
- Mécringes : 213 habitants
- Montmirail : 3 606 habitants
- Morsains : 147 habitants
- Rieux : 200 habitants
- Soizy aux Bois : 193 habitants
- Tréfols : 181 habitants
- Vauchamps : 352 habitants
- Verdon : 201 habitants



1.2 Organisation du service public de prévention et de gestion des déchets

M. Patrick VIE, 1er vice-président délégué à l'environnement, est en charge du service public prévention et gestion des déchets.

Mme Sandra GENDRE, gestionnaire du service Environnement exerçant les fonctions d'ambassadrice du tri est en poste depuis le 11 janvier 2021, et assure les missions suivantes :

- Accueil et prise en compte des réclamations et remarques des usagers.
- Sensibilisation au devenir des déchets, à leur tri, leur recyclage, pour tout public.
- Suivi des différentes collectes de déchets et surveillance de la qualité du tri.
- Suivi de la législation sur les déchets et leur élimination.

L'ambassadrice du tri est joignable soit par courrier, par email, ou téléphone aux coordonnées suivantes : CCBC - 4 rue des Fossés - 51210 MONTMIRAIL

Tel : 06 72 87 99 09 Email : ambassadricetri@cc-briechampenoise.fr

1.3 Adhésion au SYVALOM

Depuis 2006, la CCBC adhère au Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne. Ce syndicat a la compétence du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés pour tout le département. Il est constitué de 12 Etablissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adhérents soit 350 365 habitants (7 Communautés de Communes, 2 Communautés d'Agglomération, 1 Communauté Urbaine, 1 Syndicat de collecte et le Conseil Départemental). Il traite les déchets de ses adhérents sur le site de valorisation de La Veuve (51).



Pôle multi-filières - centre de valorisation - La Veuve

Le SYVALOM gère pour le compte de ses adhérents :

- Le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés non recyclables via ses unités de valorisation énergétique et de valorisation agronomique (mission historique).
- Le tri et la valorisation des déchets recyclables via le centre de tri.

Depuis 2007, le syndicat gère également pour le compte de ses adhérents, les contrats de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) : ADELPHE (emballages légers et verre), CITEO (tous types de papier), ECO MOBILIER (déchets d'ameublement).

Chaque année, le SYVALOM élabore un rapport annuel de gestion des déchets ménagers. Ainsi chaque élu en charge de la question des déchets dans sa collectivité, dispose des éléments utiles pour faire évoluer et améliorer autant que possible et nécessaire, l'organisation et la gestion de la collecte des déchets sur son territoire.

1.4 Le groupement de commande

La CCBC a renouvelé en 2022, la convention de groupement de commandes mise en place en 2012 avec les EPCI voisins. Depuis 2017 et les évolutions territoriales de la loi Notre, le groupement regroupe la CCSSOM et la CCBC. Ce groupement offre la possibilité de passer des marchés communs permettant de gagner en compétitivité, mais aussi de mutualiser idées et documents de travail et d'information.

2 - DEFINITION DES DIFFERENTES CATEGORIES DE DECHETS

2.1 Les Déchets Ménagers Résiduels (DMR)

Ces déchets sont issus de l'activité domestique des ménages : déchets provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations, débris de verre et de vaisselle, cendres, balayures et résidus divers. Ces déchets concernent :

- les immeubles d'habitat collectif
- les maisons particulières
- les mobiles-homes et caravanes installées à demeure
- les aires de stationnement permanentes ou temporaires des gens du voyage, des fêtes foraines, des petits cirques....

2.2 Les Déchets Ménagers Assimilés (DMA)

Ils sont issus d'autres activités que l'activité domestique des ménages mais étant de même nature et collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers. Ces déchets concernent :

- les établissements artisanaux et commerciaux, bureaux administratifs, parcs résidentiels privés et assimilés.
- les établissements publics communaux et intercommunaux, les écoles, collèges, lycées, hôpitaux et hospices, cimetières, point éco-propreté et tout autre bâtiment public.

Ces déchets sont déposés dans les mêmes conditions et types de bacs que les déchets ménagers. Ils sont limités à 660 litres par ramassage et par établissement.

2.3 Les Emballages Ménagers Recyclables (EMR) et les Journaux - Revues - Magazines (JRM)

Il s'agit des déchets suivants :

- emballages en aluminium, en acier
- flacons, emballages souples, pots, barquettes en plastique (PET, PEHD et PP)
- briques alimentaires (tétra brick)
- cartonnettes et petits cartons d'emballage
- papiers, journaux, revues, magazines (même sous cellophane)

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les EPCI de la Marne et la CCBC sont passées aux Extensions de Consignes de Tri. Tous les emballages en plastique peuvent désormais être déposés dans le sac jaune, en plus des déchets historiques en papier, carton et métal. Cette simplification des consignes de tri a pour objectif de permettre une augmentation des volumes d'Emballages Ménagers Recyclables collectés, et une baisse des volumes d'Ordures Ménagères Résiduelles incinérés.

2.4 Les autres types de déchets

Sont collectés à la déchetterie de Montmirail :

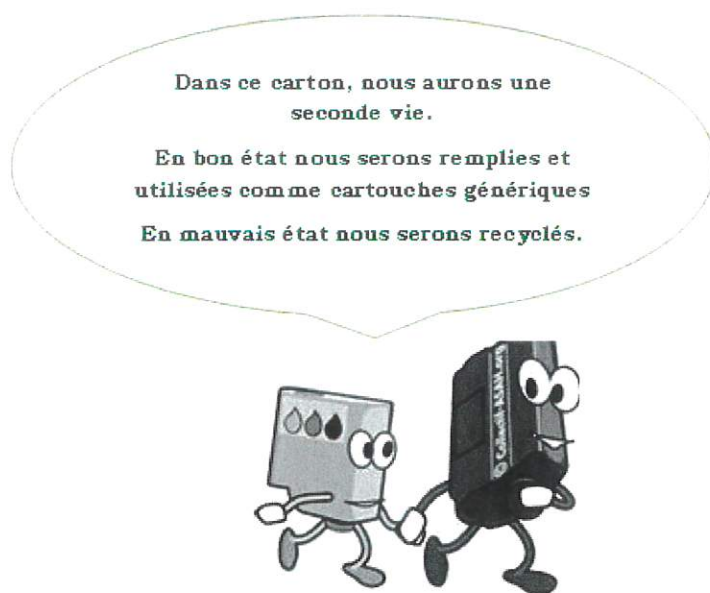
- Les déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E) : gros électroménager froid, gros électroménager hors froid, écrans, TV, ordinateur, petit électroménager...
- Les lampes usagées recyclables (néons, lampes fluo-compactes, lampes sodium haute et basse pression, lampes à iodures métalliques, lampes à vapeur de mercure, lampes à led...). *Les ampoules à filament, ampoules halogène non recyclées sont à jeter aux ordures ménagères*

résiduelles.

- Les déchets dangereux spécifiques (DDS) tel que : colle, peinture, vernis, solvants...
- Les huiles minérales et huiles alimentaires.
- Les piles et petites batteries.
- Le mobilier usagé (armoire, table, chaises, matelas, canapé...).
- Les déchets organiques : végétaux, tonte, feuilles mortes, taille de haie...
- Les encombrants et gros objets.
- Les matériaux issus de la démolition : terre, briques, gravats, sable, tuiles, ciment, parpaing, craie... et tous matériaux de démolition non associés à de l'amiante, du plâtre, du bois, du métal ou du plastique.
- Les métaux et ferrailles.
- Les Produits Rembourrés d'Assise et de Couchage (PRAC) : couettes et oreillers en fin de vie.

Sont collectés à l'accueil des bureaux de la CCBC :

Depuis septembre 2021, les cartouches à encre et toners d'imprimante peuvent être déposés à la CCBC. La collecte gratuite et le traitement sont assurés par la société LVL, qui reverse à la collectivité, 1 euros pour 10 cartouches ou toners réemployés.



3 - ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DECHETS (MENAGERS, ASSIMILES ET RECYCLABLES)

3.1 Les marchés de collecte et de traitement des déchets

Le nouveau marché de collecte a pris effet le 1^{er} janvier 2024. Il comporte 5 lots qui ont été attribués à l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert menée en groupement de commandes avec la CCSSOM, qui assure la coordination du groupement. Les marchés suivants ont été signés en juin 2023.

Lot 1 : gestion de la déchetterie - attribué à la société SUEZ

Lot 2 : collecte et transport des déchets ménagers - attribué à la société SEPUR

Lot 3 : collecte et transport du verre - attribué à la société MINERIS

Lot 5 : collecte et transport des DDS - attribué à la société RECYDIS

Le lot 4 : collecte, transport et traitement des cartons et papiers, a été signé en novembre 2023 et attribué à l'ESAT de Sézanne

3.2 La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif en porte à porte

La collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue en bacs à ordures mis à disposition gratuitement par la CCBC. Le remplacement est gratuit sur simple demande en cas de vol, détérioration, et de bac surdimensionné ou sous dimensionné.

Le nombre de bac est limité à 1 par maison individuelle avec une contenance adaptée à la composition du foyer :

- Foyer de 1 à 4 personnes : attribution d'un bac de 120 litres.
- Foyer de 5 personnes et plus : attribution d'un bac de 240 litres.

Le nombre de bacs et les volumes mis à disposition sont adaptés au nombre de résidents pour les immeubles collectifs.

Les entreprises, les établissements publics communaux et intercommunaux, les écoles, collèges et lycées, les hôpitaux et maisons de retraite sont équipés de bacs à ordures d'une contenance maximum de 660 litres.

La collecte des déchets recyclables (tri sélectif) s'effectue en sacs translucides jaunes d'une contenance de 50 litres. Certains commerces, établissements publics et établissements scolaires sont équipés de bacs à couvercle jaune d'une contenance maximale de 240 litres.

La distribution des sacs jaunes est assurée gratuitement dans les mairies et au siège de la CCBC.

La collecte des OMR et du tri sélectif est assurée par la société SEPUR.

a) Circuits et fréquences de collecte

Les modalités de collecte sont harmonisées sur l'ensemble du territoire afin de garantir le même niveau de service à l'ensemble des usagers. La collecte est organisée en 4 circuits les semaines paires, et 4 circuits les semaines impaires qui permettent de collecter les déchets sur l'ensemble du territoire.

Les fréquences de passage sont définies comme suit depuis 2024 :

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en porte à porte :

- 1 fois par quinzaine pour les 19 communes rurales et les hameaux de Montmirail.
- 1 fois par semaine pour Montmirail centre.

Les déchets recyclables sont collectés en porte à porte :

- 1 fois tous les 15 jours pour les 19 communes rurales et les hameaux de Montmirail.
- 1 fois par semaine pour Montmirail centre.

Remarque : La fréquence de collecte pour Montmirail centre est différente car il s'agit d'une zone d'habitat plus dense (centre historique) et comportant plus d'immeubles d'habitat collectif confrontés à des contraintes d'espace et de stockage.

La CCBC prépare et distribue chaque année, en décembre de l'année N, le calendrier de collecte des ordures ménagères recyclables et des déchets recyclables pour l'année N+1, pour chacune des 20 communes du territoire. La distribution des calendriers est assurée par les communes.

Le calendrier précise les jours de collecte réguliers, ainsi que les conditions de collecte lors des jours fériés, et le cas échéant, la date de report du service.

CALENDRIER DE COLLECTE - 2024			
Mécringes, Rieux			
ATTENTION : CHANGEMENT DES JOURS DE COLLECTE			
	Mardi (semaine impaire) Ordures Ménagères		Vendredi (semaine paire) Sac jaune
LES BACS ET SACS JAUNES DOIVENT ÊTRE SORTIS LA VEILLE DU JOUR DE RAMASSAGE (après 19 heures). LES BACS DOIVENT ÊTRE RENTRÉS DÈS LE RAMASSAGE EFFECTUÉ.			
JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL
Mardi 1	Vendredi 9	Vendredi 8	Vendredi 5
Vendredi 12	Mardi 13	Mardi 11	Mardi 9
Mardi 16	Vendredi 23	Vendredi 22	Vendredi 19
Vendredi 26	Mardi 27	Mardi 26	Mardi 23
Mardi 30			
MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
Vendredi 3	Mardi 4	Mardi 1	Vendredi 9
Mardi 7	Vendredi 14	Vendredi 12	Mardi 13
Vendredi 17	Mardi 18	Mardi 16	Vendredi 23
Mardi 21	Vendredi 28	Vendredi 26	Mardi 27
Vendredi 31		Mardi 30	
SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Vendredi 6	Vendredi 4	Vendredi 1er	Mardi 3
Mardi 10	Mardi 8	Mardi 5	Vendredi 13
Vendredi 20	Vendredi 18	Vendredi 15	Mardi 17
Mardi 24	Mardi 22	Mardi 19	Vendredi 27
		Vendredi 29	Mardi 31

Source : planning ECT Collecte—2024

b) Les conditions de collecte

Les ordures ménagères résiduelles et les déchets recyclables doivent être déposés dans les contenants adaptés et sortis la veille au soir du jour de passage. Ces consignes sont systématiquement rappelées sur le calendrier de collecte.

Les conditions de collecte des gros cartons d'emballage ont changé depuis octobre 2020. Ils ne peuvent plus être présentés à la collecte, à côté du sac jaune, mais doivent être déposés en déchetterie. En effet la qualité du carton présenté hors d'un sac jaune se dégrade rapidement en cas de conditions météorologiques défavorables (pluie, neige, humidité nocturne...). Un carton détrempe n'est plus valorisable.

c) Les refus de collecte

Les bacs à ordures ménagères et les sacs jaunes peuvent faire l'objet d'un refus de collecte, soit par l'ambassadrice du tri lors des contrôles qualité préparatoires à une caractérisation, soit par les ripeurs au cours de la tournée. Les bacs et sacs sont alors laissés sur place avec un adhésif mentionnant le motif du refus.

Exemples de motifs refus de collecte :

- Les bacs à ordures ménagères contiennent une proportion significative de déchets pour lesquels une autre filière de collecte existe : gravats, verre, tonte de gazon, papiers, emballages ménagers recyclables...
- Les sacs de tri sélectifs contiennent des déchets ménagers non recyclables, des déchets verts, des restes alimentaires, du textile, du verre...
- Les déchets (cartons et JRM) en ballots ou en cartons dépassent le poids et/ou volume indiqués dans le règlement du service. - les bacs et /ou sacs jaunes contiennent des déchets dangereux ou des DASRI.
- Les ordures ménagères ne sont pas enfermées dans des sacs.





MERCI D'AVOIR FAIT L'EFFORT DE TRIER

Nous n'avons pas pu ramasser vos déchets car votre sac contient :

- ☐ des pots, des bouteilles en verre... (à déposer dans une colonette à verre)
- ☐ des restes alimentaires, des végétaux... (à jeter au composteur ou en déchetterie)
- ☐ des emballages ou objets en bois (à jeter dans le sac ordures ménagères)
- ☐ des objets en plastique autre que des emballages (à jeter dans le sac ordures ménagères)
- ☐ du papier peint (à jeter dans le sac ordures ménagères ou déchetterie)
- ☐ du papier déchiqueté (à jeter dans le sac ordures ménagères)
- ☐ des vêtements et tout textile... (à déposer dans une borne à textile)
- ☐ des mouchoirs en papier, essuie tout, lingette nettoyante, masque, coton à démaquiller, couche bébé, serviette et nappe papier... (à jeter dans le sac ordures ménagères)
- ☐ des déchets dangereux (pot et bidons de peinture, solvant, désherbant, engrais, produits d'entretien piscine...) (à déposer en déchetterie)
- ☐ autres déchets

Retirez ces objets et représentez votre sac/bac lors de la prochaine collecte

Si vous avez des questions, appelez-nous :
- pour la CCSSOM : 06 72 34 71 21
- pour la CCBC : 06 72 87 99 09 - 03 26 81 36 61

d) Tonnages et répartition des OMR et déchets recyclables collectés en PAP

MOIS	RECAP GLOBAL 2021 OM	RECAP GLOBAL 2022 OM	RECAP GLOBAL 2023 OM	RECAP GLOBAL 2024 OM	Ecart 2021/2022	%	Ecart 2022/2023	%	Ecart 2023/2024	%
JANVIER	604,76	596,88	585,38	444,20	-7,88	-1,30%	-11,50	-1,93%	-141,18	-24,12%
FÉVRIER	560,22	537,46	491,56	444,32	-22,76	-4,06%	-45,90	-8,54%	-47,24	-9,61%
MARS	633,44	618,54	576,58	438,98	-14,90	-2,35%	-41,96	-6,78%	-137,60	-23,86%
AVRIL	610,18	574,24	525,32	485,22	-35,94	-5,89%	-48,92	-8,52%	-40,10	-7,63%
MAI	581,12	595,30	604,40	485,82	14,18	2,44%	9,10	1,53%	-118,58	-19,62%
JUIN	619,08	745,10	576,64	431,34	126,02	20,36%	-168,46	-22,61%	-145,30	-25,20%
JUILLET	645,38	571,48	530,28	487,10	-73,90	-11,45%	-41,20	-7,21%	-42,58	-8,03%
AOÛT	618,40	605,88	600,42	460,50	-12,52	-2,02%	-5,46	-0,90%	-139,92	-23,30%
SEPTEMBRE	640,78	614,70	550,02	469,42	-26,08	-4,07%	-64,68	-10,52%	-80,60	-14,65%
OCTOBRE	591,08	577,30	543,08	530,76	-13,78	-2,33%	-34,22	-0,06	-12,32	-2,27%
NOVEMBRE	606,16	585,84	558,18	440,38	-20,32	-3,35%	-27,66	-0,05	-117,80	-21,10%
DÉCEMBRE	653,16	591,30	532,84	461,56	-61,86	-9,47%	-58,46	-0,10	-71,28	-13,38%
TOTAL	7 363,76	7 214,02	6 674,70	5 580,20	-149,74	-2,03%	-539,32	-7,48%	-1 094,50	-16,40 %

RECAP GLOBAL 2021 MUTLI	RECAP GLOBAL 2022 MUTLI	RECAP GLOBAL 2023 MULTI	RECAP GLOBAL 2024 MULTI	Ecart 2021/2022	%	Ecart 2022/2023	%	Ecart 2023/2024	%
78,50	69,94	82,10	114,08	-8,56	-10,90%	12,16	17,39%	31,98	38,95%
68,98	61,08	67,86	110,22	-7,90	-11,45%	6,78	11,10%	42,36	62,42%
78,86	73,16	87,94	117,58	-5,70	-7,23%	14,78	20,20%	29,64	33,70%
76,64	65,86	86,26	111,38	-10,78	-14,07%	20,40	30,97%	25,12	29,12%
68,30	64,20	101,32	125,20	-4,10	-6,00%	37,12	57,82%	23,88	23,57%
72,90	87,14	81,12	108,02	14,24	19,53%	-6,02	-6,91%	26,90	33,16%
76,20	64,64	76,06	136,26	-11,56	-15,17%	11,42	17,67%	60,20	79,15%
70,64	71,14	87,52	119,94	0,50	0,71%	16,38	23,03%	32,42	37,04%
77,54	73,48	80,62	120,18	-4,06	-5,24%	7,14	9,72%	39,56	49,07%
70,90	64,44	80,14	121,44	-6,46	-9,11%	15,70	24,36%	41,30	51,53%
71,30	64,84	84,60	111,08	-6,46	-9,06%	19,76	30,48%	26,48	31,30%
80,22	71,70	84,16	123,96	-8,52	-10,62%	12,46	17,38%	39,80	47,29%
890,98	831,62	999,70	1 419,34	-59,36	-6,66%	168,08	20,21%	419,64	41,98 %

Source : Rapport d'activité SEPUR 2024

3.3 La collecte en Point d'Apport Volontaire

a) Collecte du verre

Le parc de colonnes ou Point d'Apport Volontaire (PAV) se compose de 55 unités réparties sur l'ensemble du territoire. La collecte du verre et son transport sont assurés par la société Minéris. Le verre est recyclé sur le site de la verrerie OI MANUFACTURING à Reims.

L'entretien des abords des PAV est à la charge des communes. Le remplacement des colonnes défectueuses est à la charge de la CCBC.



Colonne Valory- modèle choisi en 2021

b) Collecte des textiles, linges de maison, chaussures et maroquinerie

La collecte des TLC (textiles, linges de maison, chaussures, maroquinerie) est faite dans des conteneurs situés sur le parking des bureaux de la CCBC, à la déchetterie et au centre Saint Vincent de Paul à Montmirail. Elle est principalement assurée par la Scoop LE RELAIS NORD EST ILE DE FRANCE. L'association de réinsertion PISTE de Sézanne est également présente sur le territoire et gère le conteneur de collecte des TLC situé à Le Gault-Soigny.

Que la collecte soit assurée par Le RELAIS ou bien PISTE, celle-ci constitue une solution adaptée et gratuite pour la collectivité. Elle apporte, grâce au réemploi et à la valorisation des matières collectées, une réponse concrète aux enjeux environnementaux.



LE RELAIS

3.4 Mise en place de la retenue à la source des biodéchets

En juillet 2023, un questionnaire a été distribué aux habitants de la communauté de communes pour connaître leur pratique de gestion des biodéchets et leur besoin en composteur individuel, dans l'objectif de mener une opération visant à équiper le territoire. Ce recensement a donné les résultats suivants :

- 108 habitants ont répondu être déjà équipé de composteurs, ou pratiquer la retenue à la source des biodéchets d'une autre manière (poules...).
- La collectivité a reçu 97 demandes de pré-réservation pour des composteurs de 400 litres et 95 pour des composteurs de 600 litres.
- 38 personnes ont répondu être intéressés par une solution de compostage partagé.

Au 31 décembre 2023, la population de la CCBC couverte par un dispositif de retenue à la source des biodéchets était estimée à 12%.

La CCBC a donné suite à ce recensement en offrant aux habitants la possibilité de faire l'acquisition de composteurs à tarifs préférentiels, dans le cadre d'une opération d'achat groupée portée et subventionnée par la CCBC. La collectivité a fait le choix de ne pas pratiquer la gratuité, ni une distribution systématique, afin d'éviter qu'un certain nombre de composteurs ne soient pas utilisés.

Dans ce cadre, deux tailles de composteurs individuels sont proposées à la vente : 400 litres au prix de 30 € et 600 litres au prix de 40 €.

Au 31 décembre 2024, la CCBC a équipé 170 foyers avec des composteurs de 400 litres et 103 foyers avec des composteurs de 600 litres, soit un total de 273 foyers supplémentaires.

La mise en place de la retenue à la source des biodéchets pour l'habitat collectif et dense dans le centre-ville de Montmirail est encore à l'étude.

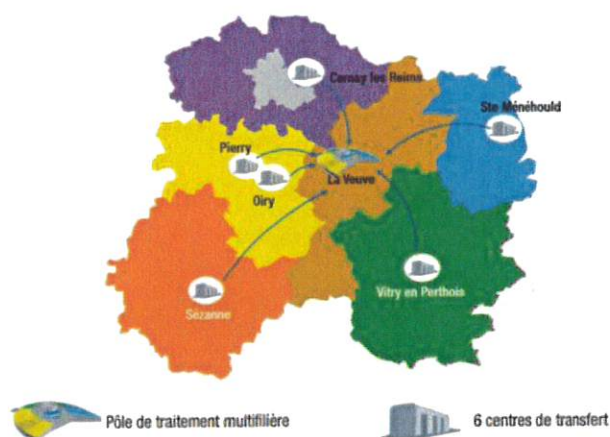


3.5 Retenue des biodéchets dans les cantines

Une expérimentation de retenue des biodéchets dans les 4 cantines des écoles de la CCBC a également été menée en 2024 sur une période de 6 semaines. Cette expérimentation a permis d'extraire 1 383 kg de biodéchets des ordures ménagères, qui ont été dirigés vers le méthaniseur de Vauchamps. Cette expérimentation n'a pas été pérennisée malgré son intérêt, pour des raisons de coût de gestion.

4 - CIRCUIT DES DECHETS

Après la collecte, les déchets sont acheminés par SEPUR jusqu'au centre de transfert de Sézanne. Les déchets sont ensuite acheminés par catégorie et en semi-remorque (90m³) jusqu'au centre de tri de la Veuve. Cette rupture de charge permet de massifier les déchets pour leur transport vers le centre de traitement de La Veuve.



Zone de chalandise des 6 centres de transfert du SYVALOM - rapport SYVALOM 2020.



Centre de transfert de Sézanne. Décembre 2021. Photo CCBC



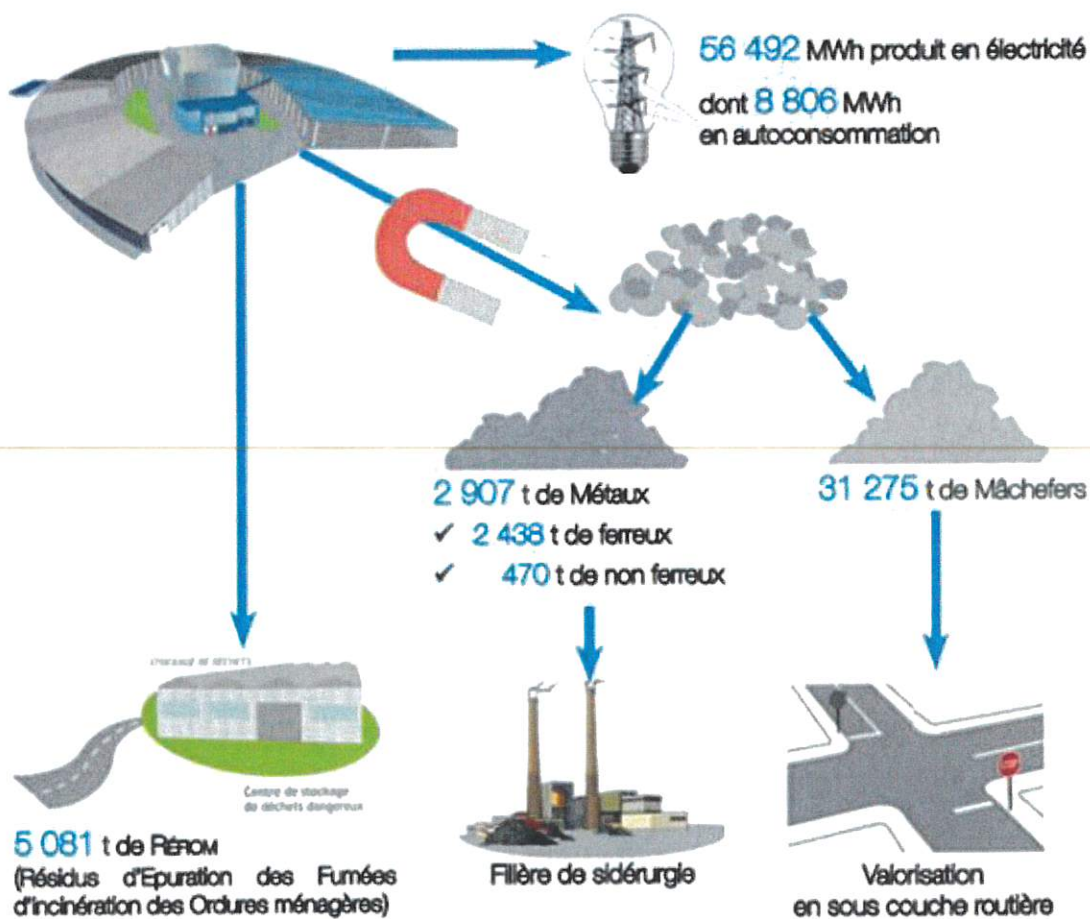
Centre de transfert de Sézanne. Décembre 2021. Photo CCBC

Tableau récapitulatif de la collecte et du traitement des différents déchets

Types de déchets	Type de collecte	Traitement	Résultats du recyclage
Ordures ménagères	Collecte en porte à porte	SYVALOM : unité de valorisation énergétique	Production d'électricité Production de chaleur Production de mâchefers pour sous couches routière Filière sidérurgique (ferreux, non ferreux)
Déchets recyclables et petits cartons	Collecte en porte à porte	SYVALOM : centre de tri	Vente des matières triées aux usines de recyclage
Gros cartons	Apport en déchetterie	ESAT de Sézanne	Fabrication de nouveaux cartons
Verre	Collecte en PAV	OI MANUFACTURING (verrerie)	Fabrication de nouvelles bouteilles
Textile - Maroquinerie	Collecte en PAV	Centre de tri LE RELAIS	Revente en boutique «Ding Fring» Export Transformation en isolant, chiffons industriel Valorisation énergétique
Déchets divers : encombrants, gravats, ferraille, déchets verts, déchets dangereux, huiles...	Apport en déchetterie	Centres de tri	Production d'électricité Production de compost Filière sidérurgique Enfouissement

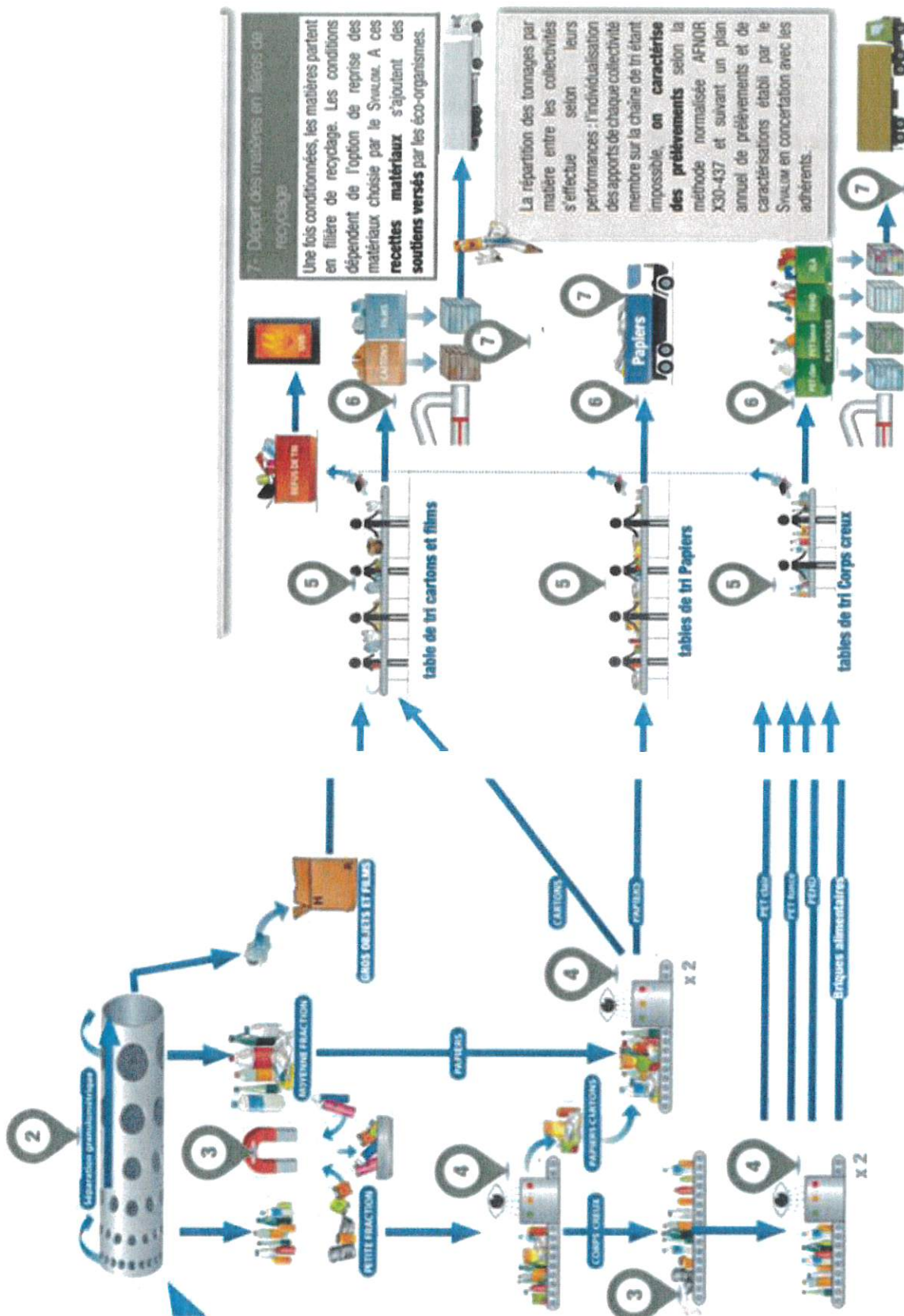
Fonctionnement de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE)

L'installation est autorisée à traiter annuellement 110 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés. Les refus de tri du centre de tri sont également traités par l'UVE.



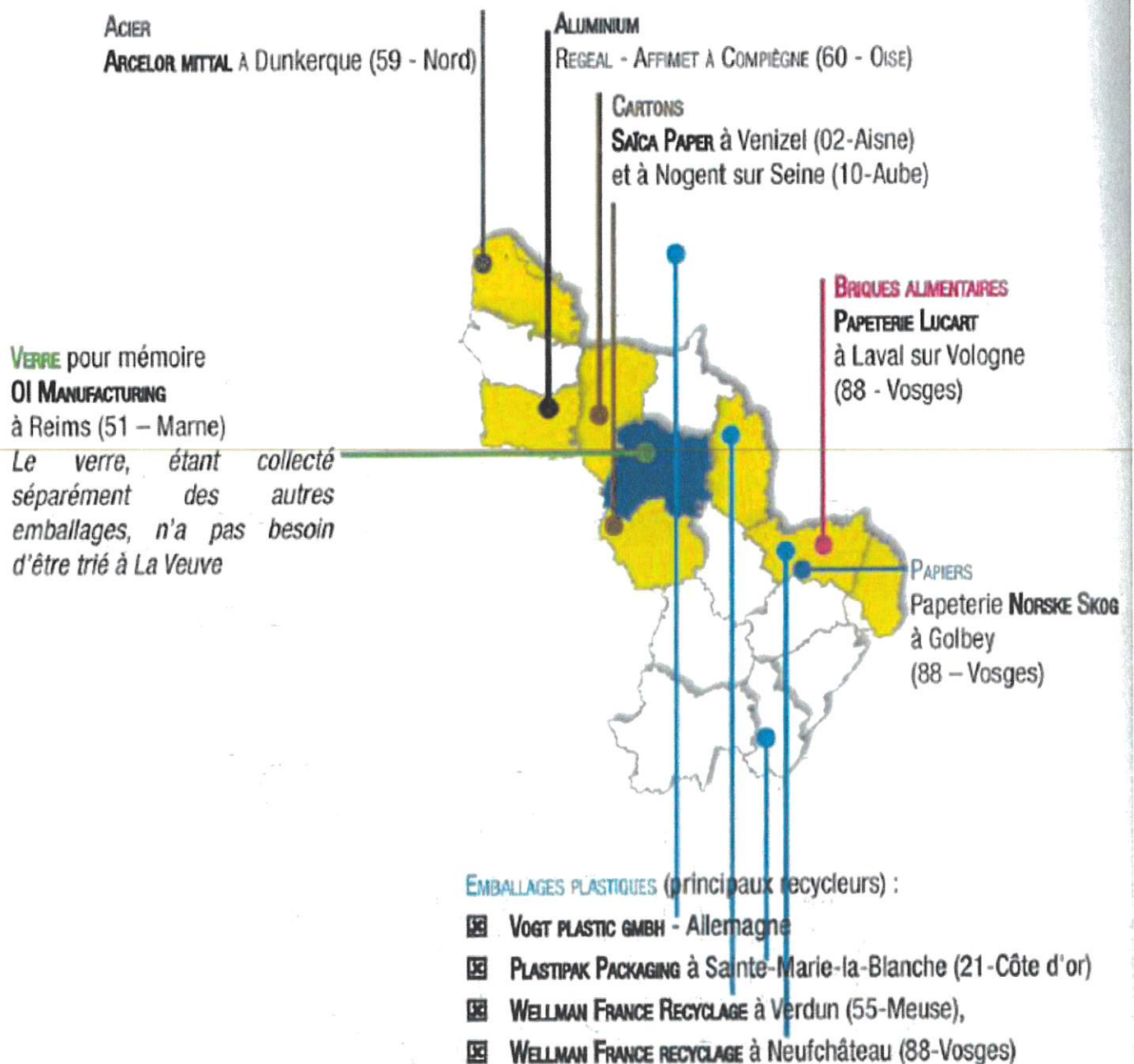
Source : Valorisation des sous-produits d'incinération - SYVALOM rapport 2023.

Fonctionnement du centre de tri



Source : Process de traitement des déchets recyclables - SYVALOM rapport 2020.

Carte des repreneurs de matières

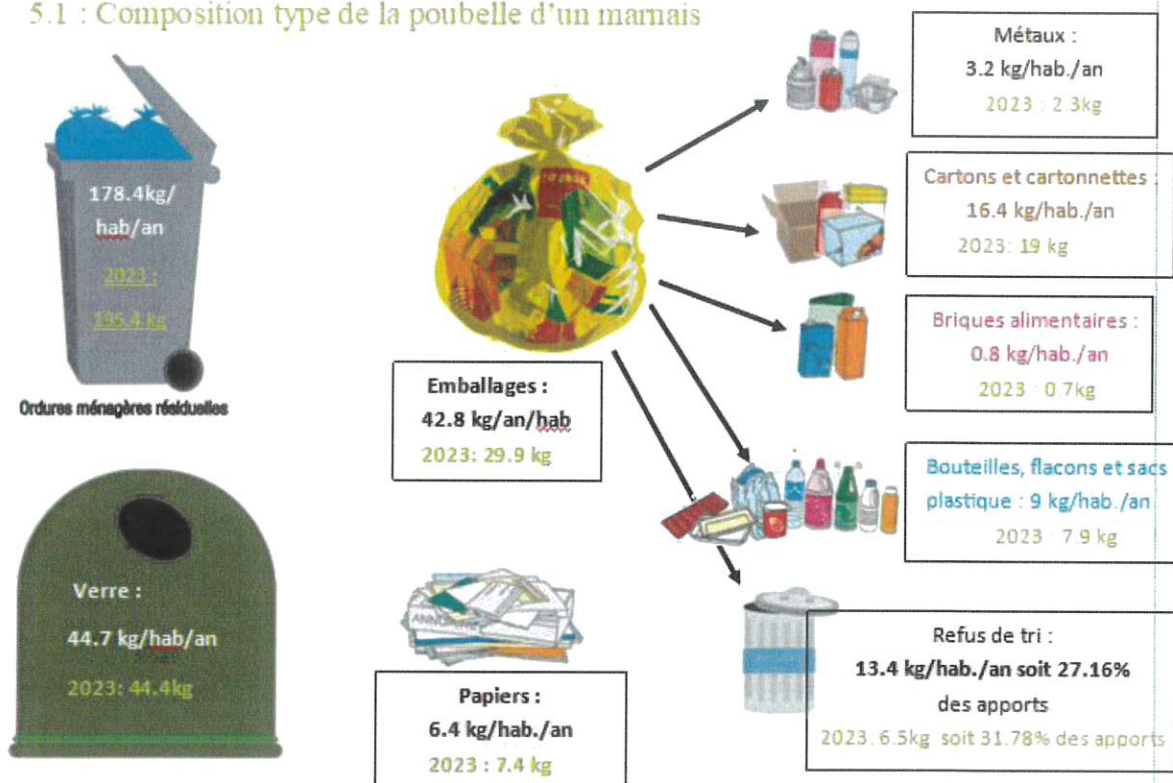


Les matières triées issues de la collecte sélective des adhérents du Syvalom sont **majoritairement recyclées en France**.

Source : SYVALOM - Rapport 2023

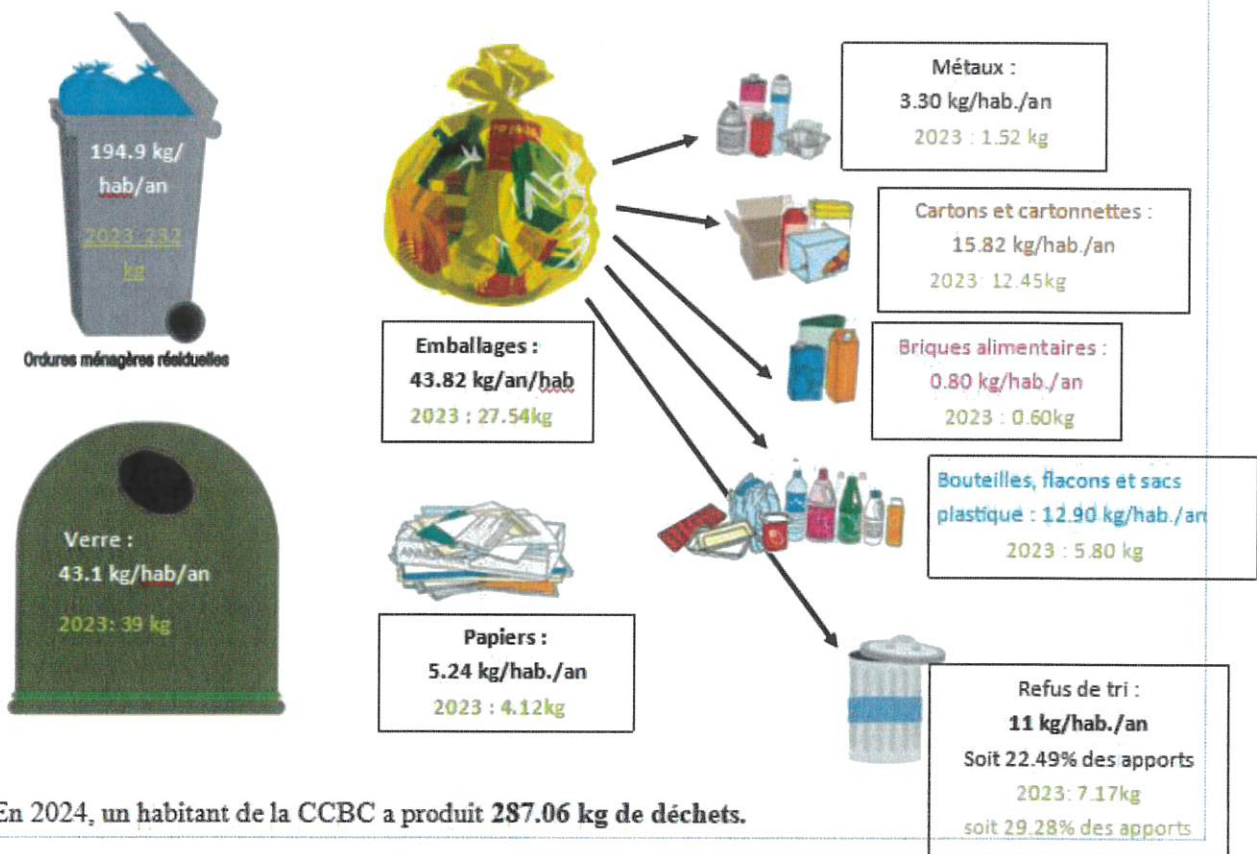
5 – COMPOSITION TYPE D'UNE POUBELLE

5.1 : Composition type de la poubelle d'un marnais



En 2024, un marnais a produit 272.30 kg de déchets.

5.2 : Composition type de la poubelle d'un habitant de la CCBC



En 2024, un habitant de la CCBC a produit 287.06 kg de déchets.

5.3 Caractérisations et refus de tri

a) Les caractérisations d'emballages ménagers recyclables

Chaque année, en concertation avec ses adhérents, le SYVALOM établit un calendrier de caractérisation. Une caractérisation est le prélèvement d'un échantillon d'un poids minimum de 35kg de déchets recyclables effectué sur une tournée prédéterminée.

Cet échantillon est analysé manuellement par un opérateur de tri dans les conditions reproduisant le process de tri. Une fiche de caractérisation est éditée et comporte : le poids total de l'échantillon, le poids et le pourcentage par matériaux recyclables, le poids et le pourcentage du refus de tri, des photos représentatives de la caractérisation.

Les soutiens financiers versés par le SYVALOM aux collectivités adhérentes sont subordonnés aux taux de refus de tri.

Date	Taux de refus
28 mars 2024	10.75%
24 mai 2024	2.50%
21 juillet 2024	18.10%
30 août 2024	14.93%
31 octobre 2024	18.29%
20 décembre 2024	7.24%

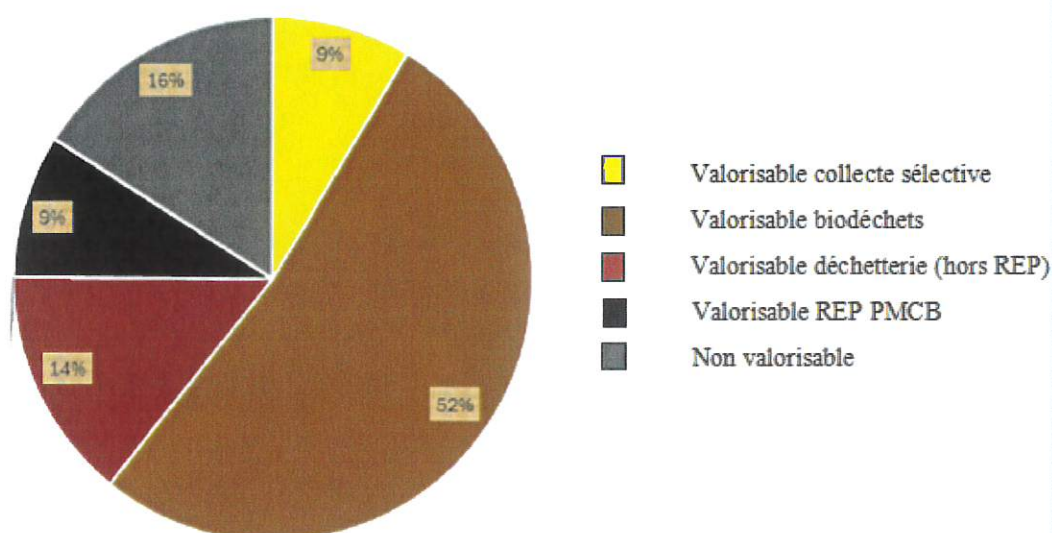


b) Les caractérisations d'ordures ménagères

Une caractérisation d'OM permet d'établir un bilan des pratiques à un instant donné et de déterminer les marges de progression et les volumes présents dans les OM qui pourraient être valorisables, autrement que par l'incinération.

Le Syvalom a mis en place un plan triennal de caractérisation des ordures ménagères. 6 prélèvements seront effectués durant ces 3 ans. Les caractérisations ont lieu au centre de transfert de Sézanne sur la base d'un échantillon de 50 kg minimum. La caractérisation doit être faite dans les 48 h qui suivent le prélèvement. Deux caractérisations ont eu lieu en juin et octobre 2024.

Résultats des 2 caractérisations année 2024



Evolution de la composition du flux OM (en%)	2022	2023	2024
Valorisables CS	19	25	9
Valorisables biodéchets	19	16	52
Valorisables déchetterie	18	24	231
Non valorisables	44	35	16

Ce bilan met en évidence la part importante des biodéchets se trouvant dans les Ordures Ménagères, et la nécessité de poursuivre la mise en place de la retenue à la source des biodéchets pour tous les habitants de la CCBC.

b) Les refus de tri

Les refus de tri sont les déchets non récupérés à l'issue du tri industriel des sacs jaunes. Ces refus de tri partent à l'incinération. Les refus de tri sont de natures diverses :

- Erreurs de tri dû à la confusion entre objet et emballage, telles que cintres, liens plastiques...
- Laxisme dans le tri tel que restes alimentaires, verre, textile, chaussures, couches d'enfants usagées, masques....
- Papier et cartons détrempés par les mauvaises conditions météorologiques



Refus de tri :

n° 1 : ouverture manuel d'un sac,

n° 2 et 3 : exemples de refus de tri

6 - GESTION DE LA DECHETTERIE

6.1 Accessibilité et fréquentation

La communauté de communes de la Brie Champenoise possède une seule déchetterie sur son territoire. Elle est située à Maclaunay, sur la commune de Montmirail. La gestion en haut et bas de quai de cette installation est assurée par la société SUEZ, pour le compte de la Communauté de Communes.



La déchetterie est accessible :

- Aux particuliers résidant sur le territoire de la CCBC.
- Aux services techniques des communes membres de la CCBC.
- Aux artisans et commerçants implantés sur le territoire de la CCBC.
- Aux particuliers résidant sur les communes de Dhuys et Morin en Brie et de Rozoy-Belleville, depuis la signature en juillet 2018 d'une convention avec la C.A de Château-Thierry (CARCT).

Accès pour les particuliers : Il est gratuit et réservé aux véhicules de moins de 3.5 tonnes PTC. Une carte d'accès à la déchetterie est délivrée dans les bureaux de la CCBC et doit être présentée au gardien avec un justificatif de domicile (lors de la première visite). Cette carte permet au gardien de contrôler la commune de résidence des usagers particuliers. Les apports en déchetterie sont limités à 1m³ par semaine, par foyer, et par type de déchets.

Accès pour les professionnels : Il est subordonné à l'achat de tickets, disponibles dans les bureaux administratifs de la CCBC. Le ticket est facturé 25 € par mètre cube déposé. Les dépôts sont limités à 1 m³ par semaine et par type de déchets, à l'exception des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) qui sont limités à 0,5 m³. Le dépôt des cartons est gratuit et limité à 3 m³ par semaine. Depuis le 1er juillet 2021, pour parfaire la traçabilité des déchets professionnels, la collectivité doit fournir à titre gratuit un bordereau de dépôts de déchets précisant la nature et le poids de chaque déchet déposé par le professionnel.

Horaires d'ouverture

Du 1er avril au 31 octobre

Lundi, mardi et mercredi : 13h30 à 19h00

Samedi : 9h00 à 12h00 et 13h00 à 18h00

Dimanche : 9h00 à 12h00

Du 1er novembre au 31 mars

Lundi, mardi et mercredi : 13h00 à 18h30

Samedi : 9h00 à 12h00 et 13h00 à 18h00

Dimanche : 9h00 à 12h00

Fréquentation 2024 : la fréquentation est enregistrée sur un cahier à émarger par les usagers qui doivent préciser les types de déchets déposés et leur lieu de résidence.

suez		Apports déchetterie de Montmirail - année 2023													
Date	Commune	Nom	Texte venant	Déchets Verts	Métaux	Carton / papier	Gravats	Orfè	DD5 (pouture...)	Huile moteur	Huile végétale	Lampes	Fils	Capots café	Mobilier

Feuille d'émargement

Tableau de fréquentation de la déchetterie de Montmirail du 1er janvier au 31 décembre 2024

Mois	Nbre pers			Moyenne/jour
	CCBC	Aisne		
Janvier	794	43		38
Février	940	60		50
Mars	1468	73		73
Avril	1474	53		72
Mai	1486	78		92
Juin	1709	72		81
Juillet	1860	98		89
Août	2284	85		113
Septembre	1580	120		77
Octobre	1518	93		73
Novembre	1060	63		56
Décembre	791	44		42
Totaux	16964	882	17846	71

6.2 Type de déchets collectés à la déchetterie

La déchetterie dispose de différentes bennes pour la collecte des déchets suivants :

- Benne tout-venant : pour tous les encombrants et gros objets qui ne peuvent pas être recyclés.
- Benne à gravats inertes : pour tous les matériaux issus de la démolition (terre, briques, gravats, sable, tuiles, ciment, parpaings, craie...), sauf les déchets associés à de l'amiante, du plâtre et placo, béton cellulaire, du bois, du métal ou du plastique.
- Benne à métaux : pour toute ferraille et métaux.
- Benne à déchets verts : tous déchets végétaux, tonte d'herbe, taille de haies, feuilles mortes.
- Benne à meubles : pour tous meubles bois, plastiques, matelas, canapés.
- Conteneur à cartons et à papier : pour tous cartons bruns d'emballage et papiers : livres, papier, journaux, revues, magazines.
- Conteneur pour Déchets Diffus Spécifiques : pour les peintures, colles, solvants, phytosanitaires, bidons de combustible chauffage.
- Conteneur pour Equipements Electriques et Electroniques (D3E) : pour gros appareils ménagers froid et hors froid, petits appareils ménagers, TV, écrans, ordinateurs.
- Conteneur pour les piles et petites batteries.
- Conteneur pour les ampoules : pour les ampoules LED, basse consommation, néons : sauf ampoules à filament et halogène.
- Conteneur pour huile de vidange
- Conteneur pour huile végétale
- Conteneur pour textile : pour tous vêtements, linge de maison, maroquinerie, chaussures.

6.3 Entreprises, Eco-organismes et partenaires de collecte

Depuis le 1er janvier 2018, la déchetterie est gérée avec les partenaires suivants :

- Mise à disposition de contenants, collecte et transport des gravats, métaux, déchets verts et tout-venant : société SUEZ
- Mise à disposition de contenants, collecte, transport et traitement des Déchets Diffus Spécifiques : société COVED
- Mise à disposition, collecte, transport et traitement des piles et batteries : éco-organisme COREPILE
- Collecte, transport et traitement des huiles de vidange : Société ECO-HUILE

- Mise à disposition de caisse palette, collecte, transport et traitement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) : éco-organisme ECO-SYSTEM pour OCAD3E
- Mise à disposition de fût, collecte, transport et traitement des huiles et graisses végétales : QUATRA
- Mise à disposition d'une benne, collecte transport et traitement des déchets d'équipement et d'ameublement par l'éco-organisme : éco-organisme ECOMAISON
- Mise à disposition de bacs et d'abris métalliques pour bacs, collecte, transport et traitement des ampoules et néons : éco-organisme ECO-SYSTEM/ RECYLUM
- Mise à disposition de box palette, container, collecte, transport et traitement des cartons, papier et JRM : ESAT de Sézanne
- Mise à disposition de caisse, collecte, transport et traitement des textiles, linges de maison, maroquinerie : Société LE RELAIS

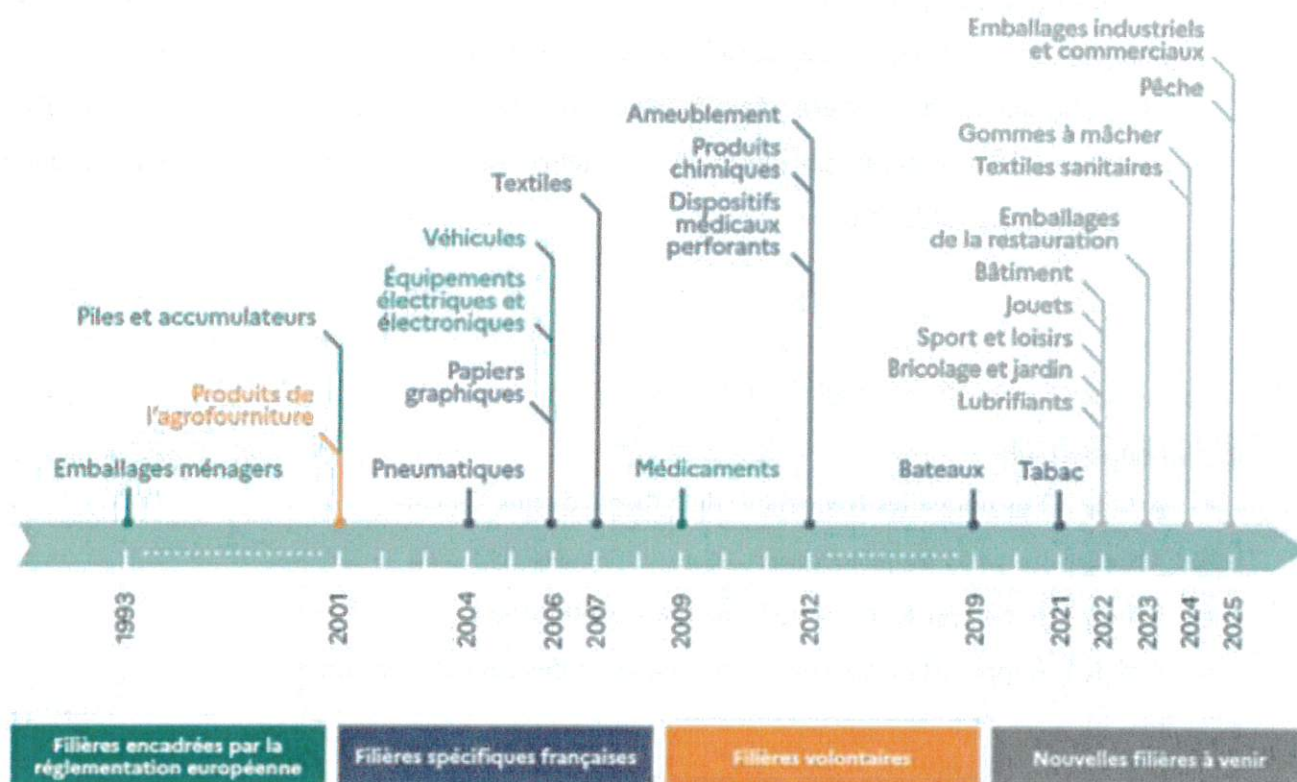
6.4 Présentation des différentes filières REP

La collecte de certains déchets est organisée dans le cadre de filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP). Dans le cadre de la REP, les fabricants, distributeurs pour les produits de leur propre marque, importateurs qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets. Basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle, ou collective, au travers d'un éco-organisme.

Les éco-organismes sont des structures à but non-lucratif créées pour organiser la collecte des produits et équipements en fin de vie. Ils sont mis en place par les producteurs de ces déchets, dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur, pour remplir leur obligation de collecte des déchets.

Les filières REP répondent à trois objectifs principaux :

- Développer le recyclage de certains déchets et augmenter leur performance de recyclage.
- Décharger les collectivités territoriales de tout ou partie des coûts de gestion des déchets et transférer le financement du contribuable vers le consommateur.
- Internaliser dans le prix de vente du produit neuf les coûts de gestion de ce produit une fois usagé, afin d'inciter les fabricants à s'engager dans une démarche d'éco-conception.



Source : ADEME - Schéma des filières à REP

7 - COMMUNICATION ET SENSIBILISATION AU TRI ET A LA REDUCTION DES DECHETS

La CCBC met en place des actions de communication pour sensibiliser les usagers aux gestes de tri et à la réduction des déchets ménagers.

7.1 Les moyens d'information courants

Les principaux moyens d'information mis en place sont les suivants :

- Accueil téléphonique.
- Contact et point d'information à l'attention des usagers sur les consignes de tri, les jours de collecte, le fonctionnement de la déchetterie, traitement des réclamations diverses...
- Action de sensibilisation auprès des scolaires et des particuliers.
- Distribution du guide du tri, du calendrier de collecte, des sacs jaunes.
- Diffusion sur l'application pour smartphone « panneau pocket » d'informations relatives à la gestion des déchets ménagers et du tri sélectif.

- Distribution de flyers « *Bon tri* », « *Quelques efforts supplémentaires* » qui sont déposés dans les boîtes aux lettres lors des contrôles qualité préparatoires aux caractérisations.
- Distribution du flyer « *Refus de collecte de vos sacs de déchets* » avec les motifs du refus et les solutions de tri, déposés dans les boîtes aux lettres des particuliers dont les déchets n'ont pas été collectés pendant la tournée.

7.2 : Les actions spécifiques 2024

* Les articles parus dans le bulletin intercommunal

n° 30 janvier 2024

- Article « Les nouvelles fréquences de collecte de nos déchets »
- Article « La vie d'un pot à yaourt »
- Article « Je composte, tu compostes, nous compostons »
- Article « Rappel des consignes de présentation des déchets ménagers »

n°31 juin 2024

- Article « Je n'utilise pas mon sac jaune pour... »
- Article « Il y a du compost dans mon composteur, au secours ! »
- Article « Du nouveau à la déchetterie »

N°32 octobre 2024

- Article « Semaine européenne du recyclage des piles »
- Article « Et après la fête, je trie mes déchets »
- Article « Une aide au tri : les logos du tri »
- Article « Des Montmirailais engagés »

* Diffusion sur « panneau pocket »

- Des comptes rendus de chaque caractérisation.
- Des nouvelles collectes mise en place sur le territoire.

* Réunions publiques sur le thème du compostage

Suite à l'opération « composteurs à prix réduits », 6 réunions publiques ont été organisées entre le 17 septembre et le 8 octobre 2024. Ces réunions ont été animées par Mme Sandrine Farget-Seynhaeve, guide composteur agréée par l'Ademe. Elles ont attiré une centaine de personnes.

* visites du centre de traitement des déchets de la Veuve

Deux visites du centre de traitement ont été organisées les 9 et 16 octobre 2024, à destination des élus et des habitants de la CCBC. Ces visites ont permis aux 93 participants de découvrir les installations du centre de valorisation des déchets ménagers de la Marne : centre de tri, unité de valorisation énergétique et unité de valorisation agronomique.



Réunion publique sur le compostage à Morsains 17 septembre 2024

7.3 Les projets pour l'année 2025

De nouvelles actions de sensibilisation et de prévention destinées au public scolaire, sont prévues en 2025 :

- Action « Nettoyons la nature » avec les écoles primaires et le collège.
- Réalisation de jeux sur le tri.
- Participation à la semaine du développement durable.
- Visite du centre de traitement des déchets ménagers – La Veuve.

8 – BILAN

8.1 Les tonnages collectés

	Tonnes collectées en 2023(T)	Tonnes collectées en 2024 (T)	Evolution
Ordures Ménagères Résiduelles	1 784.82	1 472.18	-17.47%
Déchets recyclables	267.32	374.46	40.08%
Verre	295	322.79	9.42%
Déchets verts	414.22	488	17.81%
Gravats	441	309	-29.94%
Cartons	34.53	35.65	3.24%
Papiers, Journaux, Revues, Magazines	13.15	11.59	-11.87%
Encombrants	776.18	634	-18.32%
Métaux	75	69	-8%
Bois	0	138	
Déchets Diffus Spécifiques (aérosols, phytosanitaires, pâteux et solides inflammables, bidons vides de combustible)	10.136	13.664	34.80%
DEEE	66.21	66.785	0.87%
Mobilier	106.64	135.98	27.51%
Huile de vidange	3.42	3.6	5.26%
Huile végétale	0.150	0	
Piles et batteries	0.483	0.950	96.7%
Lampes	0.300	0.294	-2%
Textiles	15.70	20.765	32.26%
TOTAL	4 197.72	4 096.71	-2.41%

8.2 Le bilan financier

DEPENSES 2024	€ TTC
<i>SEPUR</i>	265 237.13
Collecte OM et EMR forfait	173 438.04
Collecte OM et EMR à la tonne	82 912.21
Surcoût temps de collecte	10 450.44
Déduction gros producteur	-1 563.56
<i>SUEZ</i>	151 143.52
Déchetterie gardiennage	67 923.72
Transport encombrants	19 487.74
Transport métaux	5 056.07
Transport et traitement gravats	6 705.16
Transport et traitement déchets verts	35 283.82
Transport et traitement du bois	16 687.01
<i>COVED / RECYDIS</i>	
Collecte, transport, traitement DDS	9 145.56
<i>MINERIS</i>	
Collecte, transport, traitement du verre	24 172.66
<i>ESAT</i>	32 493.67
Collecte, transport des cartons	21 293.97
Traitement des cartons	11 199.70
<i>SYVALOM</i>	468 401.66
OMR et tout venant incinérés	324 312.16
Déchets recyclables	141 092.53
Refus de tri	2 996.97
COLLECTE TRANSPORT ET TRAITEMENT Sous-total	950 594.20
Fourniture de sacs jaunes	22 821.31
Fourniture Bacs OM	12 156.40
Composteurs	16 866.48
Conteneur déchetterie	3 816.00
FOURNITURES Sous-total	55 660.19
Charges de structures (personnel, frais généraux, communication)	37 713.79
Amortissements	20 887.96
CHARGES DIVERSES Sous-total	58 601.75
TOTAL	1 064 856.14

RECETTES 2024	€ TTC
TEOM	902 901.00
DECHETTERIE PROFESSIONNELS	2 675.00
SUBVENTIONS	210 637.99
SYVALOM Soutien à la Tonne Triée	119 244.44
SYVALOM recette matériaux	29 245.17
SYVALOM Ecomobilier	2 584.24
SYVALOM soutien papier	4 722.03
SUEZ reprise métaux	6 679.05
ESAT reprise carton	5 688.21
OCAD3E - Ecosystem	6 336.99
ECODDS (peintures, solvants...)	923.00
QUATRA huiles usagées	0
Convention CARCT	26 786.36
Vente composteur	8 410.00
Autres recettes (LVL)	18.50
TOTAL	1 116 213.99

Etienne DHUICQ
Président de la CCBC

Patrick VIÉ
Vice-président
délégué à l'environnement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20251002-DEL202510023283-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 09/10/2025

Le Président Etienne DHUICQ



Patrick Vié

